

raient surgir dans nos programmes respectifs du blé. Il y a lieu de croire qu'une telle collaboration serait conforme aux buts visés par les deux Gouvernements, à savoir, de travailler en vue d'une intégration plus étroite des économies des deux pays. Le Gouvernement des Etats-Unis serait donc heureux de recevoir une indication des vues du Gouvernement canadien sur ce sujet.

Veillez agréer, etc.,

PIERREPONT MOFFAT.

*Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures au Ministre
des Etats-Unis d'Amérique à Ottawa.*

BUREAU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA

OTTAWA, le 28 mai 1941.

N° 89

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 28 mai 1941, N° 384 et, en réponse, de vous aviser que le Gouvernement canadien apprécie pleinement la nature du programme actuellement mis en application aux Etats-Unis relativement au blé. Vu les circonstances décrites dans votre note, je suis heureux de vous donner l'assurance que le Canada est prêt à collaborer en évitant, autant que possible, toute action qui pourrait causer des embarras à votre Gouvernement dans la mise à exécution de mesures destinées à améliorer la situation intérieure des producteurs de blé des Etats-Unis.

2. Le Gouvernement canadien est heureux de prendre note que rien ne sera fait pour empêcher le transport, à travers les Etats-Unis, du blé canadien destiné à être exporté des ports de mer américains, ou destiné à être moulu en vue de l'exportation. Comme vous le savez, ce transport à travers les Etats-Unis est important pour maintenir, régulière et continue, l'expédition du blé canadien outre-mer.

3. Vu le problème du surplus du blé que doivent affronter les gouvernements de presque tous les principaux pays exportateurs, et ayant à l'esprit les conditions nouvelles et les possibilités de commerce résultant de la guerre, le Gouvernement canadien voit d'un bon œil la proposition à l'effet que la discussion de ce problème soit reprise avec le Gouvernement des Etats-Unis et ceux des autres pays intéressés.

4. Indépendamment de la discussion de l'aspect international du problème, le Gouvernement canadien reconnaît l'importance de continuer les consultations sur ce sujet en tant qu'il intéresse les Etats-Unis et le Canada, et se déclare consentant d'y participer. Il est pris pour acquis que ces consultations porteront sur des aspects du problème tels que l'utilisation également avantageuse des facilités d'entreposage aux Etats-Unis et au Canada, ainsi que sur toute décision relative à la politique du blé qui, bien que prise par un Gouvernement, pourrait avoir un rapport avec les intérêts de l'autre.

Veillez agréer, etc.,

W. L. MACKENZIE KING,

Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01011494 3